

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 février 2026

### **Sécurité incendie dans les établissements : le GHR appelle à la vigilance, à l'accompagnement et à la responsabilité**

À la suite de l'incendie survenu à Crans-Montana (Suisse), le ministère de l'Intérieur a lancé, depuis le 8 janvier 2026, une vaste campagne de contrôles des établissements recevant du public ciblant tout particulièrement les bars, les restaurants, les cabarets ou les discothèques.

Selon les premiers éléments communiqués par le Ministère, sur les 443 établissements contrôlés dans 78 départements, 195 établissements (près de 44 %) présentaient des non-conformités à la réglementation incendie et 45 fermetures administratives ont été prononcées, soit environ 10 % des établissements contrôlés. Les anomalies relevées concernent notamment des systèmes d'alarme défaillants, des issues de secours non conformes ou obstruées, des installations électriques insuffisamment entretenues, des espaces non déclarés ou encore un défaut de formation du personnel.

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) rappelle que **la sécurité du public et des salariés constitue une priorité absolue pour les professionnels du secteur**. Les contrôles menés par les autorités sont légitimes et nécessaires. Lorsqu'un établissement présente un risque avéré, des mesures doivent être prises sans délai.

Le GHR appelle également à une lecture équilibrée de ces résultats. Les non-conformités constatées sont très souvent **de nature technique ou administrative et rapidement corrigibles**. Elles ne traduisent pas systématiquement une situation de danger immédiat ni un manque de responsabilité des exploitants.

Le GHR invite l'ensemble des exploitants à vérifier sans délai le bon fonctionnement des systèmes d'alarme et de sécurité incendie, l'accessibilité et la conformité des issues de secours, l'entretien des installations électriques, la conformité des aménagements et des surfaces exploitées et la formation du personnel aux consignes de sécurité et à la conduite à tenir en cas d'incendie, leur rappelant que ses services sont mobilisés par accompagner ses membres.

*« La sécurité n'est pas une option pour nos métiers : c'est une exigence quotidienne et une responsabilité pleinement assumée par les professionnels. Elle est aussi une condition essentielle de confiance pour les clients et de pérennité pour les entreprises », explique Catherine Quérard, Présidente du GHR*

#### **À propos du GHR**

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le GNI, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le SNRTC, Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale et le SNRPO, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés